

## RESOLUTION SUR LA BONNE GOUVERNANCE AU SERVICE DE LA STABILITE POLITIQUE, DE LA PROSPERITE ECONOMIQUE ET SOCIALE ET DU RAYONNEMENT CULTUREL DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

### Préambule

Nous, Ministres et Chefs de délégations des Etats et gouvernements ayant le français en partage, réunis les 4 et 5 novembre 2023, à Yaoundé, à l'occasion de la 44<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur le thème « **Bonne gouvernance : gage de stabilité politique, économique et culturelle pour les citoyens francophones** », organisée un an avant le Sommet de Villers-Cotterêts en France ;

1. **Réaffirmant** notre engagement en faveur de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme, de la langue française, socle de la Francophonie, dont la promotion doit être assurée dans tous les champs d'action, ainsi que de la diversité des expressions culturelles et linguistiques ;
2. **Réaffirmant également** notre attachement au respect de la Charte de la Francophonie ainsi que de ses textes subséquents que sont les Déclarations de Bamako (2000) et de Saint-Boniface (2006) et la Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie (2022) ;
3. **Réaffirmant**, dans la perspective du Sommet de l'Avenir, notre attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations unies et dans les principaux instruments internationaux relatifs à la bonne gouvernance et aux droits de l'Homme, notamment la Convention des Nations unies contre la corruption (2003) ;
4. **Rappelant** les orientations définies dans le Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030, adopté lors du Sommet de Djerba en novembre 2022, en particulier les objectifs stratégiques portant sur la contribution de la Francophonie à la consolidation de la paix, de la démocratie et de la sécurité, ainsi qu'à la promotion et la protection des droits de l'Homme ;
5. **Marquant notre préoccupation** face au recul observé des pratiques de bonne gouvernance dans l'espace francophone, notamment à travers les ruptures de l'ordre constitutionnel, la montée de l'insécurité du fait du terrorisme, des groupes armés et des conflits civils, l'accentuation de la pauvreté marquée par le sous-développement et l'accès inéquitable aux ressources, ainsi que les conséquences du changement climatique ;

6. **Rappelant** la Déclaration de Bamako et l'importance d'agir davantage pour la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, et la préservation de la cohésion sociale ; **Exhortant** de ce fait à privilégier une pratique apaisée de la démocratie ;
7. **Saluant et encourageant** le dynamisme de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, des opérateurs et des réseaux institutionnels de la Francophonie, dont les actions de terrain concourent à la construction, à la défense et à la consolidation de l'Etat de droit ainsi qu'à la promotion et au respect des droits de l'Homme et à l'accompagnement des processus électoraux ;
8. **Soulignant** l'importance d'adopter des mesures concrètes en faveur de la représentativité des femmes et des jeunes, en pleine coopération avec la société civile, dans les processus démocratiques et de transition politique à travers notamment le renforcement des capacités et la mise en œuvre de politiques inclusives ;
9. **Conscients** du fait que la Francophonie bénéficie d'outils uniques pour consolider son assise économique à l'instar de son réseau d'universités, de son poids et de ses potentiels économiques, culturels et démographiques, de sa jeunesse dynamique et mobilisée, et des ressources stratégiques dont elle regorge ;
10. **Estimant** qu'une prospérité partagée basée sur des principes de durabilité, d'inclusivité et de solidarité dans l'espace francophone devrait être au cœur de la Francophonie ;
11. **Constatant** que la mondialisation de l'économie doit mieux intégrer les besoins des pays en développement, notamment les pays francophones d'Afrique et des Caraïbes, et soulignant l'urgence de réformer le système de financement international du développement ;
12. **Soutenant** que la Francophonie doit, à cet égard, participer de façon toujours plus forte et plus cohérente à l'effort général visant à créer les conditions qui donneront aux pays les plus pauvres et à leurs populations les moyens d'une insertion réussie dans le système économique mondial ;
13. **Saluant** les initiatives et le plaidoyer de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), notamment à travers l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 ;
14. **Rappelant** l'avertissement de l'Organisation des Nations unies (ONU) selon lequel les plans de réduction des gaz à effet de serre (GES) tels que présentés par les parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ne suffiraient pas à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 degrés et à la limiter à 1,5 degré par rapport à son niveau pré-industriel ;
15. **Saluant** les résultats de la 27<sup>e</sup> CCNUCC qui s'est tenue à Charm El Sheikh en novembre 2022 **et reconnaissant** l'importance cruciale du financement aux fins

d'atténuation et d'adaptation, notamment la mise en place de nouvelles modalités de financement, y compris la création d'un fonds « pertes et dommages » ;

16. **Affirmant** l'importance de la préservation des écosystèmes et de la biodiversité et soulignant que la forêt tropicale du Bassin du Congo, avec ses 3 millions de km<sup>2</sup> partagés entre 6 Etats membres de la Francophonie, est le deuxième plus grand massif forestier tropical, un des principaux puits de carbone et un poumon écologique de la planète ;
17. **Saluant** l'organisation par la France en 2023 à Paris, du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, où a été présenté le Pacte de Paris pour les peuples et la planète, et les réponses apportées dans la lutte contre les inégalités et la survie de la planète ;
18. **Saluant** l'organisation par l'OIF et le Commonwealth, en marge du Sommet de Paris pour un nouveau pacte financier mondial, d'un événement de haut niveau sur le thème « *Allouer les nouveaux financements du développement en tenant compte de la vulnérabilité multidimensionnelle* » appelant à l'adoption d'un indice universel qui prenne en considération les spécificités de nos pays ;
19. **Confirmant** qu'avec une langue en partage, un ancrage sans compromis sur les valeurs humanistes et les droits fondamentaux, une stratégie économique et numérique axée sur le développement durable inclusif et équitable dont les femmes et les jeunes sont acteurs, la culture et les industries culturelles et créatives demeurent au cœur de notre action francophone ;
20. **Rappelant** le rôle moteur joué par l'OIF dans l'adoption, en 2005 par l'UNESCO, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui a permis à l'OIF de s'affirmer comme un acteur original dans le concert des nations ;
21. **Rappelant** en conséquence l'importance de protéger et de promouvoir la diversité culturelle et linguistique de l'espace francophone et de renforcer la découvrabilité des contenus francophones ;
22. **Dénonçant** les discours populistes et de haine qui peuvent conduire à la radicalisation et à l'extrémisme violents et porter atteinte à la stabilité, la paix, la sécurité, la démocratie, les droits de l'Homme ; et rappelant à cet égard l'Appel francophone d'Erevan pour le vivre ensemble ;
23. Dans l'esprit de la Déclaration de Djerba et des valeurs prônées par la Francophonie, considérant la grave détérioration de la situation au Moyen-Orient, **appelons** tous les acteurs concernés à contribuer davantage à la cessation de toutes les formes de violence contre les populations civiles et à la préservation des vies humaines ;
24. **Poursuivons** nos efforts communs afin de s'assurer de l'appropriation par nos Etats et gouvernements des règles de bonne gouvernance, incluant la participation des citoyens et de la société civile, pour un espace francophone de prospérité partagée ;

25. **Appelons** à poursuivre la réflexion approfondie et inclusive pour identifier les obstacles à la mise en œuvre des paramètres relatifs à la bonne gouvernance et dégager des pistes de solutions en privilégiant celles qui s'appliquent à tous, tout en respectant les spécificités endogènes ;
26. **Réaffirmons** notre indéfectible attachement aux principes et dispositions de la Convention des Nations unies contre la Corruption, dite de Mérida, et invitons les Etats et gouvernements à l'appliquer et à mettre en place des stratégies et plans d'actions de lutte contre la corruption ;
27. **Affirmons** notre détermination à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie économique pour la Francophonie (2020-2025) et à renforcer l'espace économique francophone pour en faire un espace privilégié d'échanges, de prospérité et de croissance inclusive, partagée et durable ;
28. **Nous félicitons** du succès des Missions économiques et commerciales et des ateliers thématiques de renforcement des capacités des entreprises francophones en vue de leur développement à l'international et **encourageons** l'OIF à poursuivre ces actions ;
29. **Invitons** les acteurs économiques, particulièrement le secteur privé, à poursuivre leur mobilisation à travers notamment les Rencontres des entrepreneurs francophones afin de favoriser les maillages, développer de nouveaux partenariats, identifier des opportunités d'affaires prometteuses et promouvoir la mobilité dans l'espace francophone ;
30. **Réitérons** notre détermination à mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durable afin de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté et à la préservation des ressources de l'environnement ;
31. **Appelons** les pays francophones et leurs partenaires commerciaux à respecter les engagements de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, en renforçant leurs plans de réduction des gaz à effet de serre, notamment par des innovations et des solutions climatiques intégrées ;
32. **Soutenons** l'action de la Francophonie notamment à travers l'IFDD pour renforcer les capacités en matière de négociation sur le climat, et pour soutenir les initiatives environnementales dans le Bassin du Congo ;
33. **Accueillons** favorablement la reconstitution ambitieuse du Fonds vert pour le climat (FVC), et soutenons l'adoption en 2024 d'un nouvel objectif chiffré de financement de la lutte contre le changement climatique pour la période postérieure à 2025, sur la base de mécanismes durables et transparents, tenant compte des besoins réels des pays en développement ;
34. **Œuvrerons** davantage à développer les industries culturelles et créatives francophones ainsi que les compétences et l'autonomisation des acteurs culturels afin de renforcer la découvrabilité des contenus francophones notamment via des plateformes numériques, dont TV5MondePlus, et des actions de régulation ;

35. **Réitérons** notre détermination à prévenir et lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violents dans l'espace francophone, soulignons à cet égard le rôle du réseau FRANCOPrev, les politiques publiques en matière de lutte contre la désinformation, les initiatives pour renforcer la qualité et l'intégrité de l'information, ainsi que les programmes d'éducation à la citoyenneté numérique ;
36. **Saisissons** l'opportunité de cette Conférence ministérielle de Yaoundé pour faire le suivi des engagements pris par le Sommet de Djerba de novembre 2022 et, au regard de la thématique de cette CMF, nous projeter vers le XIX<sup>e</sup> Sommet que la France accueillera en 2024 ;
37. **Appelons** l'ensemble des acteurs de la Charte de la Francophonie à renforcer leurs actions en faveur de la bonne gouvernance et **invitons** la Secrétaire générale de la Francophonie à poursuivre toutes les initiatives allant dans le sens de cette Résolution.